

La Sarraz, le 18 juin 2012

DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEM

Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 14 juin 2012, le Conseil Intercommunal de l'AIEM a pris les décisions suivantes :

Commune de La Sarraz, Rue du Chêne et Route de la Foule, remplacement de la conduite d'eau potable

- que l'AIEM est autorisée à procéder aux travaux de remplacement de la conduite d'eau potable sur la commune de La Sarraz, à la Rue du Chêne et à la Route de la Foule sur le tracé prédéfini ;
- un crédit de **Fr. 798'000.--** lui est accordé à cet usage ;
- de porter cette dépense aux compte d'investissement ouvert à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir ce montant net en le prélevant sur le fonds de réserve (compte No 2800.01).

Commune de La Sarraz, Route de la Piscine, pose de nouvelles conduites d'eau potable HP/BP

- que l'AIEM est autorisée à procéder à la pose de deux nouvelles conduites d'eau potable HP/BP sur la commune de La Sarraz, à la Route de la Piscine sur le tracé prédéfini ;
- un crédit de **Fr. 219'000.--** lui est accordé à cet usage ;
- de porter cette dépense aux compte d'investissement ouvert à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir ce montant net en le prélevant sur le fonds de réserve (compte No 2800.01).

Réservoir des Alleveys, mise en conformité, alimentation électrique et télécommande

- que l'AIEM est autorisée à procéder aux travaux de mise en conformité, d'alimentation en électricité et de connexion au réseau de télécommunication du réservoir des Alleveys ;

- qu'un crédit de **Fr. 287'000.-- (CAS 1)** ou de **Fr. 345'000.-- (CAS 2)** lui est accordé à cet usage ;
- de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir ce montant net en le prélevant sur le fonds de réserve (compte No 2800.01).

Les électeurs peuvent consulter ces décisions au greffe municipal, elles sont susceptibles de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage.

Admission de la Commune de Ferreyres en qualité de membre de l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont (AIEM)

- d'admettre la Commune de Ferreyres en qualité de nouveau membre de ladite Association avec effet au 1^{er} janvier 2013 ;
- d'adopter les modifications des articles 5 et 33 de ses statuts ;
- d'accepter la convention d'admission telle que présentée ;
- qu'un crédit de **Fr. 299'790.--** lui est accordé à cet usage ;
- de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir ce montant en le prélevant sur le fonds de réserve (compte No 2800.01).

Cet objet étant soumis à l'approbation cantonale, le délai référendaire et/ou de requête à la Cour constitutionnelle de 20 jours partira dès la publication de la décision d'approbation cantonale dans la Feuille des avis officiels (art. 107 al. 3 LEDP). Ces objets peuvent être consultés au greffe municipal.

Comptes 2011

- d'accepter les comptes 2011 de l'Association Intercommunale des Eaux du Mormont tels que présentés.

Au nom du Comité de Direction

Le Président



Franco Cetrangolo



La Secrétaire



Eliane Fonjallaz